



COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°38 de la réunion du 13 mai 2026

Saison 2025/2026

NB : Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

Championnats Seniors F et M :

Forfait général

D2 Fém Titre Gr A

Bischheim Soleil Fc 1

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (12/04 ; 19/04 ; 10/05)
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D3 Gr C

Haguenau Fatih 1

est mis hors compétition

Suite au PROCÈS-VERBAL n°25-26/30 de la COMMISSION SPORTIVE RÉGIONALE ET DE CONTRÔLE DES CHANGEMENTS DE CLUBS de la Ligue Grand est de Football, de prononcer la mise hors compétition de l'équipe Haguenau Fatih 1, décision n'ayant pas fait l'objet d'un appel, la commission sportive seniors du DAF acte la mise hors compétition de l'équipe Haguenau Fatih 1.

D5Gr H

Battenheim F.C. 1

déclare forfait général

(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D6 Gr B

Sessenheim Ent. Esd 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (08/03 ; 26/04 ; 03/05)

(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D7 Accession Gr H

Steinbrunn F.C. 3

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (08/03 ; 10/05 ; 14/05)

(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D7 Maintien Gr A

Monswiller Fc 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (19/04 ; 03/05 ; 13/05)

(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D7 Maintien Gr H

Huttenheim U.S. 2

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (08/03 ; 19/04 ; 10/05)
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D8 Accession Gr C

Dalhunden Ent. Esd 3

est autorisé à poursuivre la saison « hors compétition » (décision CSS)

(Suite au FG de l'équipe supérieure, Sessenheim Ent. Esd 2 en D6 Gr B)
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.
Les résultats de toutes les rencontres restantes à jouer par Dalhunden Ent. Esd 3 seront homologués sur le score de 0-3 avec 3 points à l'adversaire.

D8 Accession Gr J

GUEWENHEIM A.S. 3

déclare forfait général

(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D8 Printemps Gr O

Fessenheim Fc 3

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (15/03 ; 29/03 ; 09/05)
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

D8 Printemps Gr O

Battenheim 2

est autorisé à poursuivre la saison « hors compétition » (décision CSS)

(Suite au FG de l'équipe supérieure, Battenheim F.C. 1 en D5 Gr G)
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.
Les résultats de toutes les rencontres restantes à jouer par Battenheim 2 seront homologués sur le score de 0-3 avec 3 points à l'adversaire.

D8 Printemps Gr Q

WALDIGHOFFEN A.S. 1

déclare forfait général

Toutes les rencontres sont annulées, et pour leurs adversaires, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

Modification rencontres

D1 Gr B

Hoenheim Sr 1 - Mothorn Fc 1

du 10/05 est refixé au lundi 25/05 à 16h

Strg Red Star 31 - Truchtersheim Fc 31

du 15/05 est reporté à une date ultérieure (Décision CDD)

Pour rappel, pour toute modification ultérieure (changement de date ou d'heure du coup d'envoi), l'accord de l'adversaire est requis. (Voir : [Comment faire une demande de modification de match ?](#))

Coupe et Challenge Vivialys

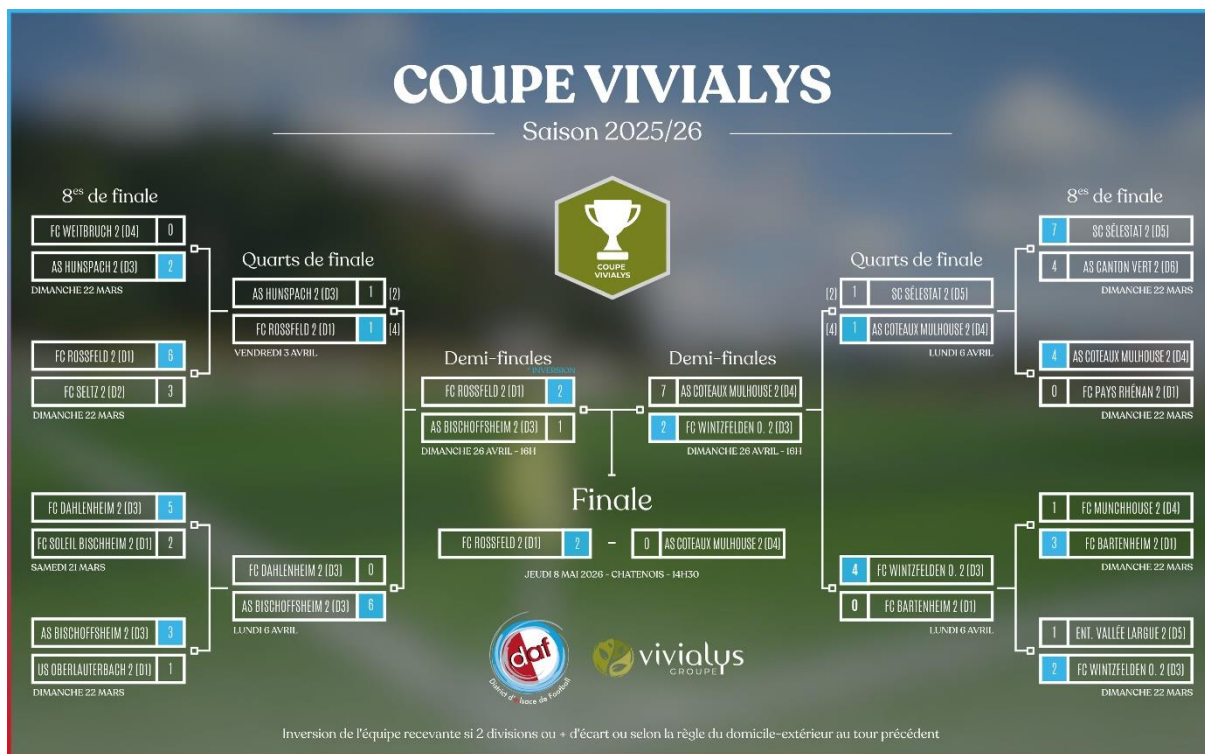
Les finales de la Coupe et du Challenge des réserves Vivialys se sont déroulées ce vendredi 8 mai sur les installations de l'AS Châtenois. En fin de matinée, l'équipe 3 du FC Ostwald a remporté le Challenge face à la réserve de l'Entente Elsbourg, tandis que la Coupe a été remportée par le FC Rossfeld 2 face à l'AS Coteaux Mulhouse 2. Retour sur cette journée : <https://alsace.fff.fr/simple/coupe-challenge-vivialys-retour-sur-les-finales-2/>

Vainqueur de la Coupe VIVALYS 25/26 : **Rossfeld Fc 2**

Rossfeld Fc 2 - Mulh. Coteaux A.S. 2 (score 2-0)

Vainqueur du Challenge VIVALYS 25/26 : **Ostwald Fc 3**

Ostwald Fc 3 - Hattstatt E Elsbourg 2 (score 2-1)



Vétérans et Super-Vétérans

Cas des rencontres non-jouées :

En l'absence d'accords entre 2 clubs, la Commission ne refixera pas automatiquement les rencontres.

Les clubs souhaitant ainsi refixer leurs rencontres (jusqu'au 19 juin au plus tard), sont invités à **s'accorder entre adversaires sur une date libre et en informer par mail à competitions@alsace.fff.fr**, afin que la rencontre soit officiellement refixée.

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements u District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,
Fabien Gensbittel